

Acte de consécration solennelle

Voici maintenant l'instant solennel où chacun, personnellement et par écrit, va s'engager en remplissant l'acte de consécration et le garder précieusement. Comme le recommande Saint Louis-Marie Grignon de Montfort, vous pouvez chaque année, à la même date, la renouveler.

Si vous désirez recevoir des informations sur la Communion Marie Reine de la Paix, les témoignages de ceux qui se sont consacrés à Marie, des enseignements, veuillez écrire à

Communion Marie Reine de la Paix
10, rue du Fourneau
B- 5651 Thy-Le-Château (Belgique)

ou envoyer un mail à : communionmariereine@gmail.com en remplissant l'acte de consécration suivant :

Acte de Consécration

Date :

Lieu :

Moi,

Prénom :

Nom ;

Né(e)le :

En ce jour de grâce, en présence de l'Eglise céleste et terrestre, je renouvelle solennellement ma consécration et celle du monde à Dieu, mon Créateur et Sauveur, Père, Fils et Saint Esprit, par le Cœur Immaculé de Marie ma Mère. Je renouvelle les vœux de mon Baptême. Je renonce définitivement à Satan et à toute forme de mal. Je me donne tout entier et pour toujours à l'indivisible et Très Sainte Trinité. Quoiqu'il arrive, je décide aujourd'hui, avec la Grâce de Dieu, de m'abandonner totalement à l'heure de ma mort dans le Cœur de Jésus mon Sauveur. Je me place sous la protection de la Sainte Famille de Nazareth, pour vivre en son amour sur le Chemin, la Vérité et la Vie qui mènent à la Lumière éternelle. Amen.

Signature.